

## CALENDRIER DES OPERATIONS DE LA PHASE INTRA-ACADEMIQUE 2019

Type de mouvement	Dates	Natures des opérations
<p><b>Mouvement intra-académique des personnels des corps nationaux d'enseignement du second degré, d'éducation, de psychologues de l'éducation nationale et le mouvement intra-académique des PEGC.</b></p> <p>Les candidats au mouvement intra-académique peuvent formuler simultanément des demandes portant sur des postes spécifiques.</p>	<p><b>Du 15 mars 2019 (14H)</b> <b>Au 28 mars 2019 (14H)</b></p>	Saisie des demandes sur Iprof-SIAM
	<b>4 avril 2019</b>	Date limite d'envoi par les candidats, des formulaires de confirmation de demande de mutation, visés par le chef d'établissement comportant les pièces justificatives, à la DPE du Rectorat
	<b>4 avril 2019</b>	Date limite d'envoi par les candidats, des dossiers de demandes de priorité au titre du handicap, au SMIS.
	<b>12 avril 2019 au 10 mai 2019</b>	Affichage sur Iprof des barèmes retenus.
	<b>12 avril 2019 au 3 mai 2019 à 16h</b>	Des pièces justificatives complémentaires peuvent être transmises, par voie hiérarchique, à la DPE jusqu'au 3 mai 2019 à 16h.
	<b>12 avril 2019 au 10 mai 2019 à 16h</b>	Les contestations de barèmes peuvent être transmises, par voie hiérarchique, à la DPE jusqu'au 10 mai 2019 à 16h.
	<b>09 mai 2019</b>	Tenue des GT « RQTH »
	<b>13 mai 2019 au 17 mai 2019</b>	Tenue des groupes de travail académiques, émanation des instances paritaires académiques, chargés d'émettre un avis sur le calcul et la vérification des vœux et barèmes.
	<b>20 mai 2019</b>	Nouvel affichage sur Iprof des barèmes définitifs retenus
	<b>du 6 juin 2019 au 13 juin 2019</b>	Tenue des FPMA ou CAPA chargées d'émettre un avis sur les affectations. Affichage des résultats du mouvement au fur et à mesure de la tenue des instances paritaires académiques.
	<b>14 au 20 juin 2019</b>	Période de contestation des affectations
	<b>21 juin 2019</b>	Examen des révisions d'affectations
<p><b>Mouvement sur postes spécifiques académiques :</b></p> <p>Les candidats à des postes spécifiques peuvent simultanément formuler une demande pour le mouvement intra-académique</p>	<p><b>Du 15 mars 2019 (14H)</b> <b>Au 28 mars 2019 (14H)</b></p>	Saisie des demandes sur Iprof-SIAM
	<b>Dès le 15 mars et au plus tard le 28 mars 2019</b>	Date limite d'envoi, par les candidats, de leur <b>dossier de candidature</b> (pièces justificatives comprises) à la DPE du Rectorat.
	<b>4 avril 2019</b>	Date limite d'envoi par les candidats, des formulaires de confirmation de <b>demande de mutation</b> , visés par le chef d'établissement, à la DPE du Rectorat
	<b>10 mai 2019</b>	Tenue du GT mouvement spécifique académique
<b>Mouvement intra-académique des PEGC :</b>	<b>4 avril 2019</b>	Retour des dossiers à la DPE 4 du Rectorat
<p><b>Affectations provisoires des TZR :</b></p>	<p><b>Du 15 mars 2019 (14H)</b> <b>Au 28 mars 2019 (14H)</b></p>	Saisie des préférences des <b>TZR</b> <b>Attention : Ne pas confondre le vœu qui affecte à titre définitif sur un poste fixe et la préférence d'un TZR à enseigner pour l'année dans un établissement. Toute saisie portant sur un vœu sera étudiée comme une demande d'affectation à titre définitif sur poste fixe.</b>
	<b>19 juin 2019</b>	Retour des formulaires Papier
	<b>Du 1 au 5 juillet 2019</b>	Tenue des GT Affectations provisoires
	<b>À compter du 8 juillet 2019</b>	Affichage IPROF